

Société anonyme
faisant ou ayant fait un appel public à l'épargne
à 8800 Roulers, Brugsesteenweg 374
TVA BE405.548.486 – RPM Courtrai
www.deceuninck.com

MM. les Actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à 8830 Hooglede-Gits, Brugsesteenweg, 164, le mardi 12 mai 2009 à 11h00.

L'assemblée générale ordinaire est convoquée avec l'ordre du jour et les propositions de résolution suivantes :

ORDRE DU JOUR

1. Communication du rapport annuel du conseil d'administration y compris la déclaration en matière de corporate governance et le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
2. Discussion et approbation du bilan clôturé au 31 décembre 2008, affectation du résultat.
Proposition de résolution: approbation du bilan de l'exercice 2008 et approbation de la proposition de ne pas attribuer un dividende pour 2008.
3. Communication des comptes annuels consolidés et du rapport consolidé de l'exercice 2008.
4. Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
Proposition de résolution : valider par un vote séparé décharge aux administrateurs et au commissaire pour le mandat exercé par eux au courant de l'exercice 2008.
5. (Nouvelle) Nomination d'administrateur
Proposition de résolution: Nouvelle nomination, sur proposition du conseil d'administration, de M. Pierre Alain De Smedt en tant qu'administrateur indépendants au sens de l'article 524 du Code des sociétés et de la Charte de corporate governance de la société et ce, pour une durée de quatre ans, ou jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle de 2013.

Nomination, sur proposition du conseil d'administration, de Tom Debusschere Comm. V., avec représentant permanent M. Tom Debusschere, en tant qu'administrateur exécutif de la société, pour une durée de quatre ans, ou jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle de 2013.

Conditions d'admission

Pour pouvoir participer à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur sont tenus de déposer leurs titres au moins cinq jours ouvrables francs avant la réunion, soit au siège de la société, soit auprès d'une agence de la Banque Degroof. Ils ne seront admis que sur présentation d'une attestation certifiant que leurs actions ont été déposées.

Les propriétaires d'actions dématérialisées sont tenus de déposer au moins cinq jours ouvrables francs avant la réunion, au siège de la société ou auprès d'une agence de la Banque Degroof, une attestation établie par un teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité de ces actions jusqu'à la date de l'assemblée générale.

Les propriétaires d'actions nominatives sont tenus d'avertir par écrit le conseil d'administration de leur intention de participer à l'assemblée au moins cinq jours ouvrables francs avant la réunion.

Les samedis, dimanches et/ou jours fériés légaux ne sont pas considérés comme jours ouvrables.

Procurations

Les actionnaires souhaitant se faire représenter doivent utiliser le modèle de procuration établi par le conseil d'administration conformément à l'article 23 des statuts et dont un exemplaire peut être obtenu au siège de la société. Le formulaire de procuration sera également disponible sur le site internet de la société. Aucune autre procuration ne sera acceptée. Cette procuration doit être déposée au siège de la société au moins cinq jours ouvrables francs avant la réunion.

Les samedis, dimanches et/ou jours fériés légaux ne sont pas considérés comme jours ouvrables.

Le rapport annuel 2008 (néerlandais) est disponible sur le site web de la société (www.deceuninck.com).

Au nom du conseil d'administration

